

Section disciplinaire du Conseil académique de l'Université de Poitiers

Formation compétente à l'égard des usagers

Composition

Le Président de la Section disciplinaire

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R. 712-9 à R. 712-21 ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le procès-verbal d'élection du Président de la Section et de sa Vice-présidente en date du 1^{er} juillet 2016 ;
- Vu la perte de la qualité de Maître de conférences de Madame Karine DE OLIVEIRA VIGIER pour siéger au sein de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;
- Vu la délibération n° CAC-14-09-2017-01 du Conseil académique restreint portant élection de Madame Stéphanie PAVAGEAU, Maître de conférences ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

1/2

Monsieur	BIOLLEY Jean-Philippe	Professeur des universités	Président
Madame	PAGE Guylène	Professeur des universités	Vice-présidente
Monsieur	BELLINI Stéphane	Maître de conférences	Membre
Madame	FORTUNÉ Véronique	Maître de conférences	Membre
Monsieur	DUBASQUE François	Enseignant	Membre
Madame	PAVAGEAU Stéphanie	Maître de conférences	Membre
Madame	BAGES Mylène	Usager titulaire	Membre
Madame	BROCCO Marion	Usager titulaire	Membre
Monsieur	CARL Hugo	Usager titulaire	Membre
Madame	CHABRAT Carla	Usager titulaire	Membre
Monsieur	FENISSE Axel	Usager titulaire	Membre
Monsieur	MULLER Mathieu	Usager titulaire	Membre
Monsieur	BERTON Thibault	Usager suppléant	Membre
Monsieur	DIALLO Amoussoule	Usager suppléant	Membre
Madame	DIOP Adèle	Usager suppléant	Membre
Monsieur	JELLEN Louis	Usager suppléant	Membre
Monsieur	LANAVE Aurélien	Usager suppléant	Membre
Madame	MATRINGHEM Marine	Usager suppléant	Membre

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 14 septembre 2017

Le Président de la Section disciplinaire



Jean-Philippe BIOLLEY